

RAPPORT DE LA CONVENTION CITOYENNE DES TEMPS DE L'ENFANT

L'analyse du



Janvier 2026



**Convention
Citoyenne Cese**
sur les temps de l'enfant

Le rapport du CESE présente une vision ambitieuse des temps de l'enfant, centrée sur leur bien-être, l'inclusion, la réduction des inégalités et la diversification des apprentissages. Il constate à nouveau l'inadéquation entre le rythme imposé aux enfants et le respect de leur rythme biologique et d'apprentissage ainsi que le besoin de coordination entre les différents acteurs éducatifs. L'ambition du rapport est nécessaire et elle s'inscrit dans une longue histoire de propositions comparables, parfois anciennes — contrats bleus, PEL[1], PEDT[2], rythmes éducatifs de 2013 — dont certaines avaient démontré leur pertinence avant d'être affaiblies ou abandonnées par manque de moyens ou d'ambition politique. Ce sentiment de « déjà-vu » souligne moins un déficit d'idées qu'une absence de continuité, de volonté politique et de financement.

Le projet de société dessiné par les 133 citoyen.ne.s tiré.es au sort est salubre. Il fait l'effet d'une bouffée d'air frais dans un monde pollué par les crises et la peur de l'autre. Les intentions sont fortes, humanistes et souvent justes, cependant elles reposent sur une mise en œuvre qui paraît difficilement réaliste sans transformation structurelle profonde. Beaucoup de propositions supposent de s'affranchir de logiques libérales et de l'influence de lobbies puissants, ou encore de repenser l'organisation économique et sociale qui encadre la vie des familles. L'utopisme qui traverse les propositions pourrait conduire à rejeter l'ensemble alors que certaines mesures sont simples, peu coûteuses et immédiatement applicables. Bien que déjà connues, elles restent non mises en œuvre. Nous espérons que la sortie de ce rapport soit une occasion de progrès au bénéfice des enfants, des jeunes et des acteurs éducatifs. L'ensemble dessine une vision intéressante et cohérente, mais le risque est toujours le même : une ambition forte sans garanties de moyens humains, financiers et organisationnels, laissant les équipes éducatives absorber la charge. Pour le SEP UNSA, ces propositions ne pourront réussir que si l'État s'engage réellement, durablement, et si les conditions de travail des personnels sont pensées comme un levier central et non comme un détail d'exécution.

[1] Projet éducatif local

[2] projet éducatif territorial

**A. Restructurer les
temps de l'enfant
pour adapter les
rythmes aux besoins
biologiques,
diversifier les
apprentissages et
offrir davantage de
temps libre**

Le matin

Proposition 1 : Mettre en place un temps d'accueil échelonné avant les cours pour tous les niveaux - possibilité d'y prendre son petit déjeuner, de faire des séances de relaxation, d'étirements avec intervenants extérieurs, de café-parents

Analyse

L'idée répond à un besoin réel : de nombreux enfants arrivent tôt, parfois sans cadre adapté, et ce temps pourrait devenir un moment d'apaisement et de préparation à la journée. Mais cette proposition n'est pas nouvelle : elle existe déjà sur certains territoires via des accueils de loisir périscolaires, financés par les collectivités et la CAF. Dans certains cas ce sont les enfants qui amènent leur petit déjeuner. Le risque est donc de « redécouvrir » quelque chose qui fonctionne déjà, sans garantir les moyens pour le généraliser.

La réussite dépend entièrement des financements, du personnel formé et de la capacité des collectivités à assurer un accueil de qualité, ce qui n'est aujourd'hui pas homogène. La proposition est pertinente, mais elle exige une vision nationale solide plutôt qu'une simple intention.

Position du SEP UNSA

Favorable à la généralisation de l'accueil du matin, mais à condition de :

- garantir un financement pérenne (État + CAF + collectivités),
- assurer la formation des encadrant·es,
- reconnaître que de nombreux territoires le font déjà et s'appuyer sur ces pratiques existantes.

Proposition 2 : Reculer le début des cours à partir de 9h au collège et au lycée

Analyse

Le constat scientifique est incontestable : les adolescents dorment mal et trop peu et un début des cours plus tardif améliorerait l'attention, la santé mentale et les apprentissages. Toutefois, cette mesure, en apparence simple, entraîne une cascade d'effets sur l'organisation de la journée : options en lycée, transports scolaires, horaires des personnels, activités associatives ou périscolaires, accompagnement familial.

Là encore, ce n'est pas une idée nouvelle : elle a été discutée depuis les années 1990, sans jamais être généralisée faute d'anticipation sur les impacts organisationnels. Le risque est de déplacer les problèmes sans les résoudre si l'ensemble du système (transports, périscolaire, enseignements spécialisés) n'est pas repensé de manière coordonnée.

Position du SEP UNSA

La prise en compte des besoins des adolescents ne peut être que bénéfique. Il est cependant nécessaire d'être attentif à prendre en compte l'impact sur les acteurs qui interviennent autour des temps scolaires et aux possibles dans l'organisation des établissements scolaires (notamment avec les choix d'options et d'enseignements spécialisés en lycée).

La journée

Proposition 3 : Établir un socle commun d'apprentissages obligatoires comprenant des apprentissages théoriques, placés le matin, et des apprentissages pratiques, placés l'après-midi avec des projets interdisciplinaires pour apprendre par l'expérimentation, des ateliers de la vie pratique et par de la pratique artistique, culturelle et sportive

Analyse

L'intention de diversifier les formes d'apprentissage et de développer les méthodes actives est pertinente, mais la séparation stricte « théorie le matin / pratique l'après-midi » apparaît artificielle et risque d'accentuer la fragmentation des temps éducatifs. Beaucoup d'enseignants mettent déjà en œuvre des pédagogies actives et des projets interdisciplinaires toute la journée ; ce découpage rigide pourrait réduire la souplesse pédagogique plutôt que l'encourager.

La question du cadre réglementaire est floue : relève-t-on de l'Éducation nationale ou du code de l'action sociale et des familles ? Qui porte la responsabilité des activités pratiques ?

Enfin, l'obligation de présence jusqu'à 15h30 pose problème si elle n'est pas pensée dans un continuum éducatif véritablement coordonné. Les besoins spécifiques des enfants ne peuvent pas être traités par une organisation horaire seule, mais par des moyens humains, de la formation et une coopération étroite entre acteurs éducatifs.

Position du SEP UNSA

**Favorable à l'objectif de de revalorisation des apprentissages pratiques,
mais :**

- **contre une séparation artificielle théorie/pratique,**
- **demande une clarification du cadre réglementaire et des responsabilités,**
- **affirme que les méthodes actives doivent irriguer tous les temps, pas seulement l'après-midi,**
- **préconise de développer les constructions conjointe ou en complémentarité entre enseignants, animateurs, collectivités et associations.**
- **Étendre la réflexion au secondaire**

Proposition 4 : Réduire les cours à 45 minutes effectives dans le secondaire et garantir des temps de pause pour tous les niveaux. Cette proposition cible l'organisation du temps scolaire et n'impacte pas ou peu les professionnels concernés par notre champs de syndicalisation ; elle ne fait donc pas l'objet d'une prise de position du SEP.

Proposition 5 : Adapter les activités pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants

Analyse

L'inclusion est une démarche globale, il ne suffit pas d'en pas d'en faire une injonction pour qu'elle soit effective. L'inclusion n'est possible que si les moyens suivent. Aujourd'hui, les besoins spécifiques sont souvent identifiés, mais les moyens humains (AESH, formation des équipes, coordination inter-professionnelle) sont insuffisants et les temps hors scolaires sont trop souvent oubliés ou négligés.

Position du SEP UNSA

Favorable à la démarche inclusive qui exige :

- des moyens humains adaptés y compris sur les temps en accueil collectif de mineurs,**
- la formation de tous les acteurs éducatifs appelés à intervenir auprès de l'enfant,**

Proposition 6 : Garantir à chaque enfant une pause du midi d'une heure et demie minimum, avec un temps de repas de 30 à 45 min dans un environnement adapté et avec une assiette de qualité

Analyse

L'objectif est essentiel : une pause longue et sereine améliore le bien-être, la digestion, le climat scolaire et la disponibilité cognitive, si l'organisation des temps et des espaces est pensée. La proposition se propose de modifier une réalité juridique et financière fondamentale : la restauration n'est pas obligatoire pour les communes. Et il y a un décalage immense entre territoires.

Pour les grandes collectivités qui doivent assurer deux ou trois services, proposer 30 à 45 minutes à table dans de bonnes conditions est souvent irréalisable en l'état. L'accès à des produits de qualité dépend aussi fortement de contraintes logistiques et des règles de marchés publics, difficiles à adapter pour de grands volumes. De plus, certaines écoles ne disposent pas d'espaces suffisants en dehors des salles de classe et de la cour d'école.

Position du SEP UNSA

Favorable à l'obligation nationale de restauration scolaire dans le cadre d'une réflexion globale qui tendrait à réduire les inégalités territoriales pour garantir un temps moins court à table et assurer un temps périscolaire méridien de qualité dans des espaces adaptés et suffisants.

Proposition 7 : Garantir un temps de liberté sur la pause du midi, pouvant répondre aux différents besoins des enfants (jouer librement, se défouler, se reposer, s'ennuyer...)

Analyse

Offrir aux enfants un temps méridien réellement libre, permettant jeu, repos, mouvement ou ennui est un point fort. Mais garantir un temps libre de qualité nécessite un encadrement formé, disponible, et en nombre suffisant — ce qui n'est absolument pas assuré aujourd'hui.

La proposition suppose que toutes les communes déclarent le midi en accueil collectif de mineurs, ce qui est pertinent, mais implique des obligations réglementaires, une montée en compétence des équipes et une coopération réelle entre collectivités, associations et écoles. Sans cela, "temps libre" risque de devenir un slogan plutôt qu'une réalité éducative.

Position du SEP UNSA

Très favorable, à condition :

- **de généraliser la déclaration de la pause méridienne en accueil collectif de mineur,**
- **de professionnaliser massivement les animateur·rice.s**
- **de garantir leur formation (connaissance des publics, gestion de conflits, besoins différenciés),**
- **de penser la mutualisation du matériel et des espaces (équipes enseignantes et d'animation) par exemple via des conventions.**

Proposition 8 : Les devoirs se font essentiellement à l'école avec des « revoirs » à la maison

Analyse

La proposition va dans le sens de la lutte contre les inégalités scolaires, car les devoirs à la maison renforcent les écarts liés au milieu social. Dans la mesure où cette proposition cible exclusivement du temps scolaire ou à la maison, elle n'impacte pas ou peu les équipes d'animation.

Position du SEP UNSA

Le SEP reste opposé à la mobilisation des équipes d'animation comme auxiliaires du temps scolaire. Si des espaces peuvent être aménagés pour permettre aux enfants d'avancer sur le travail donné en classe et à faire en dehors de la classe, les animateur.ice.s n'ont pas de fonction d'aide aux devoirs

La semaine

Proposition 9 : Passer à la semaine de 5 jours du lundi au vendredi, dans le cadre scolaire, pour permettre une stabilité dans le rythme des enfants

Analyse

Les conventionnaires proposent d'instaurer la semaine scolaire de 5 jours (lundi-vendredi) pour tous les élèves, du primaire au lycée. Ils se basent sur les travaux des chronobiologistes qui confirment que 4 jours condensés nuisent aux rythmes biologiques et à l'apprentissage des enfants. La France est seule à l'OCDE avec ce modèle ; les autres pays adoptent largement la semaine de 5 jours. Elle permet une organisation scolaire plus régulière et moins concentrée. La volonté de la CCTE est d'offrir à tous les élèves un accès plus équitable à des activités variées et pratiques pour que chaque enfant, quel que soit son milieu social, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et de développement, contribuant ainsi à une meilleure inclusion sociale.

Position du SEP UNSA

Favorable pour permettre la régularité des emplois du temps et le respect des recommandations des chronobiologistes dans l'intérêt de l'enfant. Cette organisation favoriserait également la régularité et la cohérence du temps de travail des équipes d'animation. En réduisant l'emprise du temps scolaire en fin de journée, on crée davantage d'espaces dédiés aux activités d'animation et d'éducation populaire. Cette structure cohérente facilite également la collaboration entre enseignants et animateurs, permettant la mise en place de projets pédagogiques communs. Un tel aménagement garantit une meilleure qualité de vie pour l'enfant tout en améliorant la coordination institutionnelle

L'année

Proposition 10 : Rendre obligatoire l'organisation par les établissements scolaires, en partenariat, de plusieurs temps de rupture dans l'année : au moins un séjour /voyage par an, pour tous les élèves et des temps « d'apprentissage autrement »

Analyse

Les séjours sont des moments puissants d'apprentissage, de cohésion et de citoyenneté mais les inégalités territoriales freinent leur généralisation : les coûts, la logistique, les effectifs d'encadrement et les obligations réglementaires ne sont pas les mêmes partout.

L'idée est pertinente, mais elle ne peut reposer uniquement sur les établissements. Les collectivités et les associations ont des savoir-faire précieux pour l'organisation de ce type de séjour. Leurs compétences doivent être pleinement mobilisées, car elles ont l'expertise et les moyens d'organiser ces temps. Enfin, pourquoi limiter cette obligation aux voyages organisés dans le cadre scolaire ?

Position du SEP UNSA

Favorable, si :

- la proposition s'accompagne de mesures permettant de réduire les inégalités d'accès à ces départs et l'ouverture vers le droit aux vacances,
- le séjour est une opportunité de faire un temps de cohésion à la fois pour les jeunes et pour les acteurs locaux avec une attention particulière à l'inclusion de tous les enfants.
- le projet est co-construit dans sa conception et sa réalisation (diversité des acteurs éducatifs mobilisés).
- le recours aux associations d'éducation popula et participation des enfants à la construction est privilégié par rapport aux fournisseurs privés de séjours de consommation « clés en main » (type bus-hôtel-visites)

Proposition 11 : Respecter l'alternance entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances en réduisant les zones de vacances de 3 à 2 zones pour les vacances d'hiver et de printemps

Analyse.

La proposition est cohérente avec les besoins de récupération des enfants et des équipes, et elle permettrait de réduire l'influence des lobbies économiques liés aux vacances. Mais elle pose des défis en matière d'organisation des ACM, de mobilité, de tourisme social et d'équilibre territorial.

Position du SEP UNSA

Favorable à l'aménagement des vacances scolaires pour :

- respecter l'alternance recommandée par les chronobiologistes entre 7 semaines de cours et 2 semaines de vacances,**
- réduire les zones de vacances à 2 afin de favoriser un temps commun entre toutes les zones,**

Il faut cependant veiller à l'impact sur l'organisation des colonies de vacances. La réduction du nombre de semaines à couvrir pendant les petites vacances pourrait concentrer les séjours et rendre difficiles les recrutements. Cette proposition doit s'accompagner d'un plan ambitieux le départ en vacances des enfants dans des organisme de tourisme social et d'éducation populaire.

**B. Repenser
l'organisation des
temps de l'enfant :
coordonner les
acteurs, aménager les
espaces et faciliter la
mobilité**

La coordination des acteurs

Proposition 12 : Créer un ministère de l'Enfance

Analyse :

La proposition vise à créer un ministère de l'Enfance qui regrouperait les politiques liées à l'enfance actuellement dispersées entre plusieurs ministères. L'objectif est d'avoir une approche globale et cohérente des questions concernant l'enfant et son développement, en simplifiant la gouvernance et en assurant une meilleure coordination.

Les principaux éléments de cette proposition sont :

- Création d'un ministère des politiques de l'enfance, qui aura la gouvernance et le budget de tous les domaines concernant l'enfant (éducation, santé, loisirs, etc.).
- Ce ministère serait piloté en concertation avec des élus, parlementaires et experts, avec une répartition budgétaire adaptée aux besoins des différents territoires. Une obligation de résultats sera imposée.
- Création d'un "Conseil de l'Enfance" consultatif, composé de citoyens tirés au sort et de parties prenantes, qui alimentera la réflexion politique du ministère de manière indépendante.

Nous pensons que ce n'est pas l'existence d'un ministère unique qui résoudrait les difficultés actuelles, mais la capacité du système à mieux coordonner les services, les financements et les politiques éducatives. Un ministère commun pourrait même renforcer une logique bureaucratique déjà trop présente, sans garantir une meilleure action sur le terrain. L'enjeu principal est celui de la coordination interministérielle et d'un plan pluriannuel transversal, capable d'harmoniser les politiques publiques et de rééquilibrer les rapports de pouvoir symboliques entre les institutions impliquées dans les temps de l'enfant : Éducation nationale, Jeunesse et Sports, CAF, collectivités, associations, Santé.

Aujourd'hui, la CAF joue un rôle déterminant dans le financement (via CTG[1] et COG[2]), avec des politiques locales qui produisent des inéquités territoriales ; un ministère supplémentaire ne réglerait pas ce déséquilibre sans un travail structurel avec la CNAF.

De plus, qu'est-ce que "l'enfance" ? Jusqu'où va-t-elle ? Un lycéen est-il un enfant ? La jeunesse est-elle incluse ?

L'éducation populaire ne peut être réduite à l'enfance. Vouloir enfermer toutes les politiques éducatives et sociales dans un seul ministère risque de les appauvrir plutôt que de les renforcer.

Par ailleurs, placer l'enfance sous l'autorité directe d'un gouvernement, quel qu'il soit, est perçu comme un risque politique majeur. En cas de basculement vers un gouvernement autoritaire ou d'extrême droite, un ministère de l'enfance pourrait devenir un outil de contrôle idéologique sur les familles, les associations et les acteurs éducatifs.

Ce risque est jugé trop important pour être ignoré.

Position du SEP UNSA

Plutôt qu'un ministère de l'enfance, nous serions plutôt favorables à la création d'un Haut-Commissariat à l'Enfance à la Jeunesse et à l'éducation populaire, doté d'un pouvoir transversal, d'une réelle autonomie, et capable de garantir la cohérence des lois et des politiques publiques en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Cette figure pourrait examiner les propositions de chaque ministère, articuler les compétences État/collectivités/financeurs, préserver les budgets dédiés et renforcer l'action des services de l'État dans les territoires.

En résumé : ce qui importe, ce n'est pas d'ajouter une nouvelle couche administrative, mais de renforcer la coordination, l'autonomie, l'équité et la cohérence des politiques dédiées à l'enfance et à la jeunesse et à l'éducation populaire. Un Haut-Commissariat indépendant répondrait davantage à cet enjeu qu'un ministère dépendant du gouvernement.

[1] Convention territoriale globale

[2] Convention d'Objectifs et de Gestion

Proposition 13 : Rendre obligatoire l'élaboration de Projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » sur l'ensemble du territoire national.

Analyse :

Rendre les PEdT obligatoires les protégeraient-ils mieux que leurs ancêtres ? Les PEDT sont une réinvention des anciens PEL et CEL, dispositifs qui avaient démontré leur pertinence avant d'être démantelés ou affaiblis par des revirements politiques successifs.

Le problème n'a jamais été l'outil, mais le manque de volonté politique et l'absence de moyens pour le faire vivre durablement car les dynamiques locales sont longues à construire et très vulnérables aux changements de priorités institutionnelles.

L'obligation risque de ne pas répondre aux problématiques identifiées.

La CCTE identifie le Projet Éducatif Territorial (PEdT) comme un dispositif chargé d'assurer la continuité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dont la mise en œuvre est très inégale selon les moyens des territoires et pour lequel il n'y a pas de pilotage national.

Propositions de la CCTE :

1/ Rendre obligatoire la mise en place d'un comité de pilotage et de coordination du PEdT dans tous les territoires

·Composition élargie (collectivités, Éducation nationale, associations, etc.)

·Missions : élaborer, évaluer et organiser la mise en œuvre du PEdT, en consultant les enfants

2/ Rendre obligatoire la création d'un poste de coordinateur de PEdT, financé par l'État. Il aurait comme mission d'animer le comité de pilotage et de faire le lien avec le niveau national

3/ Créer un "vivier d'intervenants" pour les apprentissages pratiques de l'après-midi

·Mobiliser des ressources diversifiées (associations, professionnels locaux, etc.)

·Garantir l'équité entre les territoires

Position du SEP UNSA

Le PEdT est pertinent à condition de prendre en compte tous les temps de l'enfant et du jeune, et de permettre leur articulation cohérente. Or, dans la réalité, les coordinateurs financés par les CTG des CAF cumulent déjà plusieurs missions, souvent centrées sur l'administratif au détriment du pilotage éducatif. La question n'est donc pas de rendre obligatoire l'outil, mais de renforcer le pilotage, d'accompagner les collectivités et d'éviter qu'elles ne vivent à nouveau un dispositif imposé sans soutien, comme ce fut parfois le cas lors de réformes précédentes.

Le rôle de Jeunesse et Sports pourtant non mentionné est essentiel pour accompagner la production et la mise en œuvre de projets éducatifs territoriaux cohérents, en particulier dans les communes peu dotées en agents territoriaux ou en difficulté. Or ce rôle a été largement affaibli par l'approche technique et financière des CAF via les CTG.

Est-ce qu'un PEdT obligatoire pourrait réduire les disparités territoriales ? Si les financements ne suivent pas, cela ne peut qu'accentuer les inégalités.

La proposition d'un vivier d'intervenants extérieurs pose plusieurs questions très concrètes :

- disponibilité,
- respect des réglementations (honorabilité, taux d'encadrement),
- conditions d'emploi (bénévolat ? salariat ? prestation ?),
- coordination assurée par quel service territorial ?,
- gestion des déplacements et logistiques.

Sans réponse à ces points, la faisabilité reste limitée.

Enfin, le PEdT est l'expression d'une complémentarité éducative, pas un exercice administratif. Il ne doit pas perdre son sens en devenant un simple document formel. Chaque territoire doit pouvoir adapter ses objectifs, ses partenaires et son calendrier.

Et si la journée scolaire doit s'arrêter à 15h30, il doit être clair qu'on bascule ensuite dans le cadre des ACM, avec tout ce que cela implique en termes de réglementation et de responsabilité. Et doit être incluse l'articulation avec les autres acteurs éducatifs du territoire (clubs sportifs, écoles de musique, ateliers artistiques, médiathèque, ...)

Position du SEP UNSA

Lorsque le PEDT est pensé comme une politique coconstruite et non comme un outil administratif descendant, il permet d'ouvrir de puissantes dynamiques éducatives territorialisées. Mais cela exige une reconnaissance mutuelle des métiers, une gouvernance partagée, un diagnostic commun, la formation des acteurs et une capacité d'adaptation aux contextes pour un accompagnement technique et pédagogique. C'est à cette condition que les PEDT pourront devenir de véritables leviers de continuité éducative, de cohésion sociale et de justice territoriale.

Plutôt qu'à une obligation des PEDT, nous sommes favorable à :

- 1. Renforcer la gouvernance partagée et la légitimité des référents PEDT et continuité éducative.**
- 2. Recentrer les instances départementales (GAD - SDSF) et locales (COPIL) sur les besoins des enfants, des jeunes, des acteurs éducatifs et des territoires**
- 3. Développer une culture commune par la formation, la mutualisation et l'échange de pratiques**
- 4. S'appuyer systématiquement sur un diagnostic territorial et permettre une adaptation locale**
- 5. Évaluer les impacts et reconnaître la diversité des contextes territoriaux**
- 6. Faire évoluer les schémas départementaux des services aux familles en conventions départementales de partenariat donnant lieu à la mise en place d'un schéma de gouvernance inter-institutionnel (Etat – CD – CAF – MSA – ARS – DRAC), à un accompagnement méthodologique des collectivités, à des expérimentations sur plusieurs territoires et à la mise à disposition de ressources produites.**

Le bâti et les espaces

Proposition 14 : De l'établissement scolaire au campus des jeunes : mettre en place un plan bâtimementaire sur 20 à 30 ans.

Analyse

La CCTE propose de Mettre en place un plan bâtimementaire sur 20 à 30 ans pour transformer les écoles et collèges en “campus des jeunes” : espaces modulables, zones de nature, lieux de repos, meilleure isolation, végétalisation, espaces de créativité et de santé.

L'ambition est forte et attractive : améliorer la qualité du bâti est indispensable pour le bien-être, la santé et les conditions d'apprentissage. Cependant, cette proposition repose sur des investissements massifs que l'État et les collectivités n'ont jamais rendus possibles jusqu'ici. Le risque est d'accentuer les inégalités territoriales : certains territoires pourraient rapidement évoluer vers cet idéal, d'autres rester dans un état de vétusté avancée.

Multiplier les espaces spécialisés (repos, calme, ateliers, nature) implique plus de personnel pour surveiller, entretenir et sécuriser ces lieux — or cette dimension n'est pas du tout prise en compte. La proposition ressemble davantage à un horizon désirable qu'à une trajectoire réaliste si les moyens et le cadre national ne sont pas profondément revus.

Enfin, plusieurs éléments de cette vision existent déjà dans les référentiels ou projets de construction de nouvelles écoles : l'enjeu n'est donc pas tant l'idée que sa capacité à être financée, pilotée et suivie sur le long terme.

Position du SEP UNSA

Favorable à l'amélioration du bâti qui passerait par :

- un financement pérenne et équitable entre territoires,**
- une consultation réelle des personnels et des enfants,**
- la prise en compte des besoins humains (surveillance, entretien, maintenance),**
- une planification nationale ambitieuse mais réaliste, portée par l'État, pas par les seules collectivités.**

Cette idée ambitieuse pourrait déjà être prise en compte dans les projets de construction de bâtiments éducatifs et le choix d'emplacement permettant de tendre vers cet objectif.

La création des « campus des jeunes » ne peut se réduire à une simple transformation des bâtiments scolaires : elle doit intégrer pleinement les acteurs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire, déjà engagés dans l'accompagnement éducatif, citoyen et culturel des jeunes. En concevant ces campus comme des espaces partagés entre l'école, les territoires et le monde économique, il s'agit de créer des passerelles durables favorisant l'émancipation, l'orientation éclairée et l'égalité des chances, sans enfermer l'éducation dans une logique utilitariste.

Proposition 15 : Développer des bâtiments, équipements et mobiliers flexibles, modulaires et ergonomiques pour convenir à de multiples usages.

Analyse

Aujourd'hui lorsque les espaces sont partagés (scolaire/périscolaire la plupart du temps), soit le mobilier est lourd et il n'est pas déplacé, soit la réorganisation prend du temps et est souvent à la charge des équipes d'animation. La modularité peut moderniser les pratiques pédagogiques et améliorer le confort des enfants et des personnels. Mais cette flexibilité a un coût : installer, déplacer et entretenir du mobilier modulable demande du temps et une organisation.

Le risque est que cette modularité soit imposée et retombe sur les équipes éducatives, déjà très sollicitées, et qu'elle devienne une contrainte logistique plutôt qu'un levier pédagogique.

Position du SEP UNSA

Favorable, à condition que :

- les animateurs ne soient pas systématiquement les seuls responsables de la mise en place logistique sans moyens dédiés,
- les espaces soient conçus et testés avec les équipes,
- un budget spécifique soit assuré pour l'équipement et la maintenance,
- la modularité serve réellement la pédagogie, et non l'inverse.
- la réflexion sur la modularité se fasse également sur les espaces (par exemple avec des cloisons mobiles),
- les équipes enseignantes et d'animation soient également associées à la réflexion sur les usages.

Proposition 16 : Ouvrir les établissements scolaires pour proposer de nouvelles activités

Analyse

La proposition est de permettre aux écoles et collèges d'accueillir davantage d'activités sportives, culturelles, artistiques et associatives, en mutualisant les locaux avec des partenaires extérieurs. L'idée est excellente pour favoriser la mixité, enrichir l'offre éducative et maximiser l'usage des locaux. Cette proposition désanctuarise les établissements scolaires qui sortiraient de la logique exclusive de l'élève et de l'enseignement. Ils deviendraient des lieux de rencontre entre les différents acteurs éducatifs.

Il ne faut cependant pas négliger la nécessité d'un cadre clair pour la sécurité, les assurances, les responsabilités, et il ne faut pas transférer sur les équipes éducatives une nouvelle charge organisationnelle.

Il existe également un potentiel intéressant du côté des foyers de vie scolaire, notamment en collège et lycée, si l'on s'appuie sur des modèles associatifs autonomes (type ALESA dans l'agricole).

Position du SEP UNSA

Favorable à l'ouverture des établissements scolaires pour accueillir de nouvelles activités, à condition de :

- garantir un cadre clair et sécurisé pour la responsabilité, la sécurité et les assurances,**
- éviter de transférer une charge organisationnelle supplémentaire aux équipes éducatives,**
- encourager la mutualisation des locaux avec des partenaires associatifs et culturels,**
- développer le potentiel des foyers de vie scolaire en s'appuyant sur des modèles autonomes comme les ALESA.**

Cette ouverture des écoles et collèges renforcerait la mixité sociale et culturelle, enrichirait l'offre éducative, et maximiserait l'usage des locaux, tout en faisant de ces lieux de véritables espaces de rencontre et d'échanges.

La mobilité

Proposition 17 : Mettre en place un plan de mobilité jeunes pour prendre en compte les besoins en transports (qu'ils soient vers l'établissement scolaire ou vers toutes leurs activités)

Analyse

L'objectif est de garantir que les enfants ne mettent pas plus de 45 minutes pour rejoindre leur établissement ou leurs activités, favoriser les mobilités douces et sécuriser les trajets. Cela permettrait de réduire la fatigue, diminuer les inégalités territoriales et fluidifier les déplacements. La proposition répond à un enjeu majeur en réduisant les temps de transport, frein important à l'accès aux activités, notamment dans les territoires ruraux. Elle favorise aussi la mobilité des personnels éducatifs et contribue à lutter contre les discriminations territoriales, grâce à des moyens spécifiques et une meilleure coordination des transports.

Ce plan de transport est très ambitieux, pourtant 45 minutes restent beaucoup. Ce serait déjà un progrès souhaitable car moins de trajet, c'est plus de temps pour vivre les activités. L'horaire de retour du transport scolaire doit permettre de participer aux activités de l'après-midi. Vivre en milieu rural ne doit pas empêcher l'accès aux activités, alors que les inégalités territoriales restent fortes et le transport est un enjeu fondamental pour les réduire. Lutter contre cette logique implique des moyens spécifiques protégés qui permettent la solidarité avec les territoires qui sont moins bien dotés.

Position du SEP UNSA

Favorable à la mise en place d'un plan de mobilité jeunes qui :

- limite les temps de transport pour tous, enfants comme personnels,**
- garantit des horaires adaptés facilitant la participation aux activités périscolaires,**
- favorise l'accès aux activités en milieu rural,**
- mobilise des moyens solidaires spécifiques pour réduire les inégalités territoriales.**

Ce dispositif doit s'intégrer pleinement aux projets éducatifs territoriaux pour assurer une continuité entre temps scolaire et temps libre.

C. Aménager des temps de qualité pour les enfants et les parents et accompagner à la parentalité

Le temps d'écran

Proposition 18 : Informer, sensibiliser, accompagner les enfants et leurs parents et encadrants aux usages numériques individuels non-encadrés

Analyse

La nécessité est indiscutable : les enfants sont surexposés, les familles parfois démunies, et les professionnels insuffisamment formés. Mais la proposition en reste aux intentions : elle ne répond pas au manque de temps, de formation initiale et continue, ni aux disparités d'équipement entre structures d'accueil et établissements. Elle risque de transférer la charge sur les enseignants et animateurs, déjà en surcharge, si aucune organisation collective n'est pensée.

Position du SEP UNSA

Soutien fort, mais :

- **formation continue obligatoire et réellement accessible,**
- **financement des interventions extérieures,**
- **accompagnement éducatif partagé entre école, familles et acteurs locaux,**
- **pas de responsabilisation excessive d'une seule catégorie de professionnels.**

Proposition 19 : Appliquer et renforcer la législation en vigueur sur les temps d'écrans individuels des enfants

Analyse

L'objectif est de renforcer les interdictions existantes (téléphones, réseaux sociaux avant 15 ans, ENT coupés le soir) et imposer des contrôles parentaux par défaut en plus d'interdire les publicités ciblant les enfants.

Le cadre protecteur est nécessaire et cohérent avec les risques actuels. Mais la capacité réelle de contrôle est très limitée : les établissements pourraient se retrouver encore en première ligne face aux dérives numériques, aux conflits avec les familles et aux cyberviolences, sans moyens ni soutien.

La proposition porte une fermeté affichée, mais ne garantit pas la faisabilité. Elle peut créer un décalage entre le cadre légal et les réalités quotidiennes, augmentant la pression sur les professionnels.

Position du SEP UNSA

Quelle que soit la loi, c'est l'éducation qui fait la différence et la formation des professionnels qui en sont chargés. L'interdiction, qu'elle concerne les enfants ou plus largement la communauté éducative, ne doit pas éluder la nécessaire réflexion sur l'éducation, l'éducation aux médias et à la citoyenneté numérique, élément clé pour former des citoyens responsables et éclairés dans une société toujours plus numérisée. Le problème avec l'interdiction, c'est qu'elle évite de poser la question : quelle éducation du citoyen dans une société numérisée ? Nous promouvons l'éducation à la citoyenneté numérique.

L'accompagnement à la parentalité

Proposition 20 : Renforcer le cadre légal des aides à la parentalité

Cette proposition cible la parentalité et n'impacte pas ou peu les professionnels concernés par notre champ de syndicalisation ; elle ne fait donc pas l'objet d'une prise de position du SEP.

ANIMATEURS, ANIMATRICES

Rejoignez-nous !



voire texte e par gra lin



sep-uns-a-education.org